



Demande de garde

Par Bene

Bonjour voilà ma fille a été placé dans un foyer par décision de justice mon fils de 35ans a demander la garde provisoire j suis d accord j veut juste sortir ma fille de ce centre mon fils a demander audience au juge des enfants j aimerais savoir en attendant que le juge prenne sa décision mon fils peut il aller chercher sa s'ur comme lui n'a reçu aucun document qui lui interdisant de prendre sa soeur elle et vraiment pas bien dans se foyer ma question est si il va la chercher sans autorisation par ex a la sorti de son collège qui et a proximité du foyer ou elle a été placer a t'il le droit et si il la prend que risque t il merci